

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Eutelsat S.A.

Exercice clos le 30 juin 2017

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Eutelsat S.A.

Exercice clos le 30 juin 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eutelsat S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

1. *Evaluation des actifs immobilisés et durée d'utilisation des satellites*

Risque identifié

Au 30 juin 2017, l'actif immobilisé du Groupe s'élève à 5,6 milliards d'euros au regard d'un total du bilan de 6,7 milliards d'euros. Cet actif immobilisé est essentiellement composé des écarts d'acquisitions et des contrats clients et relations associées comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprises, des satellites en orbite ou en cours de construction, ainsi que des équipements au sol.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs et la détermination de la durée d'amortissement des satellites en orbite sont des points clés de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes du Groupe, (ii) des estimations nécessaires pour déterminer la durée d'utilisation attendue des satellites ainsi que l'horizon des flux de trésorerie d'exploitation qui reposent sur des évaluations techniques, (iii) du jugement nécessaire à la détermination des unités génératrices de trésorerie, et (iv) des estimations et des hypothèses utilisées pour déterminer leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Les notes 4.4, 4.5, 4.6, 4.7 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'amortissement des contrats clients et relations associées et celles des satellites en orbite ainsi que les modalités de réalisation des tests de perte de valeur.

Nous avons examiné les travaux réalisés par le Groupe pour déterminer la durée d'utilité des satellites et la cohérence des durées retenues avec les données techniques disponibles.

Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, en particulier la détermination des unités génératrices de trésorerie et les méthodes d'estimation de la valeur recouvrable. Nous avons porté une attention particulière aux unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée, celles dont l'historique de performance est limité compte tenu du caractère récent des lancements de satellites, et celles impactées par des environnements économiques volatiles.

Nous avons par ailleurs apprécié les principales estimations retenues par la direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie, à partir des informations disponibles, parmi lesquelles les perspectives de marché, les carnets de commandes et les réalisations passées. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des taux d'actualisations retenus, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière et nous avons réalisé des tests de sensibilité.

2. Reconnaissance du chiffre d'affaires et dépréciation des créances clients

Risque identifié

Au 30 juin 2017, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1,5 milliard d'euros et les créances clients inscrites au bilan du Groupe s'élèvent à 0,3 milliard d'euros. Le Groupe est amené à traiter avec de multiples clients en France et à l'étranger. Le chiffre d'affaires est principalement constitué des produits contractuels liés à l'attribution de capacité satellitaire sur la base de conditions contractuelles. Les contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années. Le chiffre d'affaires pour les contrats est reconnu selon les modalités décrites en note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Les clients sont essentiellement des opérateurs internationaux de télécommunication, des diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. Comme décrit en note 4.9.4 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction estime la probabilité de recouvrement des créances clients à partir de l'ancienneté des créances, de l'historique de paiement et détermine le montant de provision nécessaire.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires et la détermination des provisions sur les créances clients sont des points clés de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe, de la diversité et du volume des contrats existant entre le Groupe et ses clients, ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients tout au long de la vie des contrats.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur la contractualisation, la facturation, le recouvrement et la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par le Groupe et testé les contrôles clés identifiés. Nos travaux ont également inclus l'évaluation par nos spécialistes informatiques de certains contrôles applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Nos contrôles de substance, relatifs au chiffre d'affaires et aux dépréciations des créances clients, ont notamment consisté à :

- analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de la période et les opérations particulières, afin d'analyser le traitement comptable applicable ;
- apprécier les hypothèses utilisées dans la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'estimation des perspectives de recouvrement des créances ;
- examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et la pertinence des provisions associées en considérant, entre autres, les facteurs tels que les dépôts de garantie, les plans de paiements négociés, l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et le Groupe ;
- contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie du Groupe.

3. Provisions pour risques et passifs éventuels

Risque identifié

Les activités du Groupe sont menées dans un cadre réglementaire international complexe et en évolution constante, changeant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que le positionnement des satellites, la fourniture de capacité satellitaire, le calcul de l'impôt ou les relations avec les partenaires du Groupe (clients, fournisseurs, employés, actionnaires, etc.). Dans ce contexte, les activités du Groupe peuvent induire des risques, des litiges commerciaux, salariaux ou fiscaux, ou des situations contentieuses.

Comme indiqué en notes 3.5, 4.18 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il s'attendait à une sortie probable de ressources dont le montant pouvait être estimé de façon fiable.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions dans des contextes réglementaires multiples et en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le Groupe, de la documentation correspondante et, le cas échéant, des consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier avec l'aide de nos experts, notamment fiscalistes, les principaux risques identifiés et examiner les hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de ces provisions ;
- contrôler les informations relatives à ces risques présentées en annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le Rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Eutelsat S.A. par les Assemblées générales des 22 mars 2001 pour le cabinet Ernst & Young Audit et 9 novembre 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 30 juin 2017, le cabinet Ernst & Young Audit était dans la dix-septième année de sa mission et le cabinet Mazars dans la dixième année, soit la huitième année pour chacun depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit d'Eutelsat Communications exerçant la mission de comité d'audit d'Eutelsat S.A. (le "Comité d'Audit")

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.


Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Paris-La Défense, le 2 août 2017

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Isabelle Sapet

ERNST & YOUNG Audit

Pierre-Henri Pagnon

GROUPE Eutelsat S.A.

Société anonyme au capital de 658 555 372,80 euros

Siège social : 70, rue Balard 75 015 Paris

422 551 176 R.C.S. Paris

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2017

NOTE.1	Faits marquants de l'exercice.....	9
NOTE.2	Présentation générale	9
NOTE.3	Base de préparation de l'information financière.....	9
NOTE.4	Principes comptables significatifs.....	10
NOTE.5	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles.....	19
NOTE.6	Satellites et autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours.....	20
NOTE.7	Titres de participation des sociétés mises en équivalence	21
NOTE.8	Actifs destinés à être cédés	21
NOTE.9	Actifs financiers non courants.....	22
NOTE.10	Stocks	22
NOTE.11	Créances clients et comptes rattachés	22
NOTE.12	Autres actifs courants.....	23
NOTE.13	Actifs financiers courants.....	23
NOTE.14	Trésorerie et équivalents de trésorerie	24
NOTE.15	Actifs financiers	24
NOTE.16	Capitaux propres	26
NOTE.17	Dettes financières	29
NOTE.18	Autres passifs financiers	31
NOTE.19	Passifs financiers.....	32
NOTE.20	Location simple et location financement	33
NOTE.21	Autres dettes et produits constatés d'avance.....	34
NOTE.22	Impôts sur les sociétés.....	34
NOTE.23	Provisions.....	37
NOTE.24	Information sectorielle	41
NOTE.25	Résultat financier	43
NOTE.26	Résultat par action.....	44
NOTE.27	Instruments financiers	44
NOTE.28	Engagements d'achats.....	48
NOTE.29	Litiges et passifs éventuels.....	48
NOTE.30	Parties liées.....	49
NOTE.31	Charges de personnel	50
NOTE.32	Périmètre de consolidation.....	51
NOTE.33	Événements postérieurs à la clôture.....	52
NOTE.34	Honoraires des commissaires aux comptes.....	52

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2016	30 juin 2017
Actif			
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	5	358,5	343,0
Immobilisations incorporelles	5	322,1	317,2
Satellites et autres immobilisations corporelles	6	4 305,4	4 134,0
Immobilisations en cours	6	694,2	759,9
Titres des sociétés mises en équivalence	7	-	(0,4)
Actifs financiers non courants	9,15	9,0	21,0
Actifs d'impôts différés	22	8,5	5,6
Total des actifs non courants		5 697,8	5 580,3
Actifs courants			
Stocks	10	2,8	3,0
Créances clients et comptes rattachés	11	406,6	345,4
Autres actifs courants	12	37,7	46,3
Actif d'impôt exigible		3,5	4,5
Actifs financiers courants	13,15	36,4	29,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 151,2	406,0
Total des actifs courants		1 342,0	834,9
Actifs destinés à être cédés	8	301,9	300,7
Total actif		7 637,7	6 715,9

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2016	30 juin 2017
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres			
Capital social	16	658,6	658,6
Primes liées au capital		8,0	8,0
Réserves et résultat consolidés		1 325,2	1 486,9
Participations ne donnant pas le contrôle		1,6	117,9
Total capitaux propres		1 993,4	2 271,4
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	17, 19	2 953,9	2 879,3
Autres passifs financiers non courants	18, 19	1 053,9	798,1
Dettes sur immobilisations non courantes		15,5	27,3
Autres dettes et produits constatés d'avance non courants	21.1	140,6	119,3
Provisions non courantes	23	128,4	97,3
Passifs d'impôts différés	22	122,4	134,0
Total des passifs non courants		4 414,5	4 055,2
Passifs courants			
Dettes financières courantes	17, 19	927,3	60,7
Autres passifs financiers courants	18, 19	43,6	67,6
Fournisseurs et comptes rattachés	19	65,5	52,7
Dettes sur immobilisations courantes		35,8	40,1
Impôt à payer		9,0	2,1
Autres dettes et produits constatés d'avance courants	21.2	131,2	130,7
Provisions courantes	23	17,8	35,5
Total des passifs courants		1 229,9	389,3
Total passif et capitaux propres		7 637,7	6 715,9

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2016	30 juin 2017
Produits des activités ordinaires	24.2	1 532,1	1 481,3
Coûts des opérations		(106,3)	(98,9)
Frais commerciaux et administratifs		(257,7)	(239,9)
Dotations aux amortissements	5,6	(456,1)	(488,4)
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾		-	31,1
Autres charges opérationnelles ⁽¹⁾		(2,4)	(17,1)
Résultat opérationnel		709,6	668,1
Coût de la dette		(107,5)	(121,6)
Produits financiers		3,2	1,5
Autres éléments financiers		(13,1)	(4,4)
Résultat financier	25	(117,4)	(124,5)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	23,5	(0,4)
Résultat net avant impôt		615,8	543,2
Impôts sur les sociétés	22	(216,5)	(144,8)
Résultat net		399,3	398,4
Part attribuable au Groupe		398,6	400,8
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,8	(2,5)
Résultat par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat S.A.	26		
Résultat de base et dilué par action (en euros) ⁽³⁾		0,394	0,396

⁽¹⁾ Les autres produits opérationnels sont principalement composés des produits de cession (note 3.7 « Evolutions de périmètre »).

⁽²⁾ Les autres charges opérationnelles sont principalement composées de mises au rebut et de provisions.

⁽³⁾ Il n'existe pas d'instrument dilutif aux 30 juin 2016 et 2017.

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2016	30 juin 2017
Résultat net		399,3	398,4
<i>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Écart de conversion	16.5	(22,4)	(37,5)
Effet d'impôt	16.5	7,1	(4,9)
Variations de juste valeur des instruments de couverture ⁽¹⁾	16.4	(59,0)	46,9
Effet d'impôt	22.2	20,5	(16,1)
<i>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</i>			
Variations des engagements de retraite		(20,7)	23,4
Effet d'impôt	22.2	7,1	(11,5)
Total autres éléments de gains et pertes du résultat global		(67,5)	0,1
Total état du résultat global		331,9	398,5
Part attribuable au Groupe		331,1	401,0
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,8	(2,5)

(1) Ne concerne que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger sont présentées en écarts de conversion.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2016	30 juin 2017
Flux d'exploitation			
Résultat net		399,4	398,4
Résultat des sociétés mises en équivalence	7	(23,5)	0,4
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		278,5	258,9
Dotations aux amortissements et aux provisions		469,8	504,0
Impôts différés	22.1	36,0	(18,0)
Variations des clients et comptes rattachés		(115,5)	53,2
Variations des autres actifs		(7,1)	0,8
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		0,8	(3,6)
Variations des autres dettes		220,3	(62,8)
Impôts payés		(181,5)	(165,5)
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation		1 077,1	965,7
Flux d'investissements			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	5, 6	(390,2)	(393,0)
Prises de contrôle		-	
Cessions d'entités		4,6	36,7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et autres mouvements	7	3,0	4,5
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement		(382,6)	(351,8)
Flux de financement			
Distributions		(295,3)	(254,5)
Augmentation des emprunts	17	501,2	-
Remboursement des emprunts	17	(19,4)	(912,9)
Remboursement des dettes sur contrats de location financement ⁽¹⁾		(10,2)	(186,2)
Frais d'émission d'emprunt		(2,0)	(1,2)
Intérêts et autres frais financiers payés		(131,9)	(155,5)
Produits d'intérêts reçus		3,7	0,7
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	3.7	-	151,0
Autres variations		(3,4)	(0,6)
Trésorerie utilisée par les opérations de financement		43,2	(1 359,1)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(2,6)	0,1
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie		735,1	(745,2)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		416,1	1 151,2
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 151,2	405,9
Rapprochement de trésorerie			
Trésorerie	14	1 151,2	405,9
Découvert compris dans les dettes	17.1	-	-
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie		1 151,2	405,9

(1) Paiements au cours de l'exercice 2016-2017 des montants dus à RSCC pour le satellite EUTELSAT 36C bloqués en 2015-16 compte tenu de la procédure liée à Yukos.

(2) Les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle au 30 juin 2017 sont expliquées par les prises de participation apportées en numéraire:

- de Viasat Inc dans Eurobroadband Infrastructure pour un montant de 132,5 millions d'euros
- d'Inframed dans Broadband4Africa pour un montant de 18,5 millions d'euros.

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
Au 30 juin 2015	1 013 162 112	658,6	8,0	1 293,0	1 959,6	(19,1)	1 940,4
Résultat net de la période	-	-	-	398,6	398,6	0,8	399,3
Autres éléments de gains et pertes du résultat global	-	-	-	(67,5)	(67,5)	-	(67,5)
Total du résultat global	-	-	-	331,1	331,1	0,8	331,9
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Distributions	-	-	-	(295,3)	(295,3)	-	(295,3)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	-	(3,7)	(3,7)	20,0	16,3
Au 30 juin 2016	1 013 162 112	658,6	8,0	1 325,2	1 991,7	1,6	1 993,4
Résultat net de la période	-	-	-	400,8	400,8	(2,5)	398,4
Autres éléments de gains et pertes du résultat global ⁽¹⁾	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
Total du résultat global	-	-	-	401,0	401,0	(2,5)	398,5
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Distributions	-	-	-	(253,3)	(253,3)	(1,2)	(254,5)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,2	0,2	-	0,2
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres ⁽²⁾	-	-	-	14,0	14,0	120,0	133,9
Au 30 juin 2017	1 013 162 112	658,6	8,0	1 486,9	2 153,5	117,9	2 271,4

(1) Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global sont détaillées dans les notes 16.4 « Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers » et 16.5 « Réserve de conversion ».

(2) Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle sont principalement expliquées par la prise de participation de Viasat Inc dans Euroband Infrastructure pour 49% (note 3.7 « Evolutions de périmètre »).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Le 12 juillet 2016, Eutelsat a initié le processus de cession de sa participation dans Hispasat, en exerçant l'option de vente accordée en 2008 par le Groupe Abertis, actionnaire majoritaire d'Hispatat. Un accord a été trouvé le 18 mai 2017. La finalisation de la transaction est attendue au cours de l'exercice 2017-2018 et est sujette à l'approbation du gouvernement espagnol ainsi qu'à certaines autres conditions usuelles préalables.
- Les spots Ka du satellite E36C ont été mis en service le 7 septembre 2016.
- Le satellite EUTELSAT 117WB a été mis en service en janvier 2017 après son lancement le 15 juin 2016.
- Le 2 juin 2017, le satellite EUTELSAT 172B a été lancé avec succès par une fusée Ariane 5. Sa mise en service est prévue au cours de l'exercice 2017-2018.

NOTE.2 PRESENTATION GENERALE

2.1 ACTIVITE

- Le groupe Eutelsat S.A. (Eutelsat S.A. et ses filiales directes et indirectes) est un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite.
- Au 30 juin 2017, le Groupe exploite via Eutelsat S.A. et ses filiales directes et indirectes 39 satellites en orbite géostationnaire (dont 5 satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées (voir Note 30 « Parties liées ».) sur lesquels le Groupe dispose de capacité additionnelle) pour la fourniture (attribution, mise à disposition) de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio (analogiques et numériques), pour des services aux entreprises, des applications multimédias et des applications de messagerie et de localisation.

2.2 APPROBATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2017 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 27 juillet 2017.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 4 octobre 2017.

NOTE.3 BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

3.1 CONFORMITE AU REFERENTIEL IFRS

Les états financiers consolidés au 30 juin 2017 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de l'évaluation à la juste valeur.

3.2 PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2016 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendement à IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes ;
- Amendement à IAS 1 : Initiative concernant les informations à fournir ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 : Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables ;
- Amélioration des IFRSs (cycle 2012 – 2014).

L'application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

De plus, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, interprétations ou amendement. Le Groupe continue de mener des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Il s'agit de :

- IFRS 9 « Instruments financiers ». La date de première application pour le Groupe est le 1^{er} juillet 2018 ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». La date de première application pour le Groupe est le 1^{er} juillet 2018 ;
- IFRS 16 « Contrats de location » (voir Note 20 « Location simple et location financement »). La date de première application pour le Groupe est le 1^{er} juillet 2019.

Le processus de détermination par Eutelsat des impacts potentiels de l'application de ces normes sur le compte de résultat, le résultat global, le bilan, les flux de trésorerie et le contenu des notes annexes aux états financiers consolidés est en cours.

3.3 POSITIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE EN L'ABSENCE DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LES NORMES

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est considérée par le Groupe comme une charge opérationnelle ne répondant pas aux critères d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » et donc ne donnant pas lieu à impôts différés.

3.4 PRINCIPES DE PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

3.5 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la Direction, à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Eutelsat S.A. est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2017, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, des passifs éventuels, des provisions, de l'évaluation du risque client et de la monnaie fonctionnelle des entités consolidées.

3.6 PERIODES PRESENTEES ET COMPARATIFS

L'exercice d'Eutelsat S.A. a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

3.7 EVOLUTIONS DE PERIMETRE

Eurobroadband Infrastructure et Eurobroadband Retail

En mars 2017, Eutelsat S.A. et Viasat Inc ont finalisé l'accord de partenariat qui combine l'activité de Haut Débit Fixe existante d'Eutelsat en Europe avec le savoir-faire technologique de ViaSat et son expertise en tant que Fournisseur d'Accès à Internet.

Eutelsat a apporté à son activité de haut débit européenne, y compris le satellite KA-SAT à une entité nouvellement constituée dans laquelle Viasat a pris une participation à hauteur de 49% pour un montant de 132,5 millions d'euros apportés en numéraire. Cette opération s'est traduite par une augmentation des intérêts minoritaires pour 121,0 millions d'euros dans les capitaux propres du Groupe. Eutelsat a pris une participation de 49% dans une entité nouvellement constituée, Eurobroadband Retail (voir Note 7 « Titres des sociétés mises en équivalence »). L'impact dans les comptes du Groupe au 30 juin 2017 n'est pas significatif.

Wins/ DHI

Le Groupe a cédé la société Wins Ltd et ses filiales au mois d'août 2016. La sortie de ces entités des comptes consolidés du Groupe s'est faite à la date de perte de contrôle. Le résultat de cession correspondant est présenté en autres produits opérationnels.

NOTE.4 PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

4.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, Eutelsat S.A. réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lors-

que nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité. Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les coentreprises : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties (appelées « coentrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise son droit dans l'actif net de l'entité selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à la norme IAS 28 ;
- Les activités conjointes (le cas échéant) : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties (appelées « coparticipants ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont directement des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs liés, relatifs à celle-ci. Le coparticipant comptabilise 100% des actifs/passifs, charges/produits de l'entreprise commune détenue en propre, ainsi que la quote-part des éléments détenus conjointement.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise. Les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

4.2 COMPTABILISATION DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée, *i.e.* selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les différentes composantes de l'acquisition sont comptabilisées à leur juste valeur sauf exception. Ainsi :

- la rémunération transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte les probabilités de survenance. Classées en dettes ou en capitaux propres en fonction de leur nature, les engagements classés en dettes sont par la suite réévalués à la juste valeur et leur variation comptabilisée en résultat ;
- les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus ;
- en cas d'acquisition partielle, les intérêts minoritaires (nommés dorénavant « participations ne donnant pas le contrôle ») sont évalués sur option déterminée pour chaque regroupement, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, soit à leur juste valeur ;
- en cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.
- Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie et des éléments d'impôts et d'avantages au personnel qui sont comptabilisés respectivement selon IAS12 et IAS19.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

4.3 OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

• Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en fin d'exercice

au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

En revanche, les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique « Écart de conversion ».

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,141 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,089 dollar U.S. pour 1 euro.

• Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Leurs états financiers sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis en euro au cours de change de la date d'établissement du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période sauf évolutions erratiques importantes sur la période rendant l'utilisation du cours moyen inappropriée. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres en « écarts de conversion ».

4.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

• Immobilisations incorporelles acquises soit séparément soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entité. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché.

Les immobilisations incorporelles sont composées de certaines licences, de la marque « Eutelsat » et des actifs « contrats clients et relations associées ». La marque « Eutelsat » et les licences ne sont pas amorties, leurs durées de vie étant indéfinies, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Les actifs « contrats clients et relations associées » sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique.

Cette durée de vie a été estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition d'Eutelsat et compte tenu des taux de renouvellement anticipés (voir Note 4.7 « Perte de valeur des actifs non courants »).

• Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles si les critères de capitalisation tels qu'édictés par IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Le Groupe a dépensé un montant de 12,2 millions d'euros au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, dont 7,4 millions d'euros de frais de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles.

Les frais de recherche sont classés sous la rubrique « Frais commerciaux et administratifs » du compte de résultat.

4.5 ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est évalué dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la rémunération versée et la valeur des participations ne donnant pas le contrôle, et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale est spécifiquement identifié dans le bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation dans la rubrique « Titres des sociétés mises en équivalence ».

L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé au moins annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'il existe une perte de valeur. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent, remettant en cause la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition.

4.6 SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles acquis séparément (« les immobilisations corporelles ») sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de

construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation, égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts de l'entreprise sur la période après prise en compte de la structure de financement du Groupe.

Satellites – Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement, et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Équipements au sol – Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites en Europe, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Amortissements – Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte le cas échéant des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Satellites	12 – 22 ans
Équipements de surveillance du trafic	5 – 10 ans
Équipements informatiques	2 – 5 ans
Aménagements et agencements des constructions	3 – 10 ans

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Lorsqu'une réduction significative de la durée d'utilité intervient, un test de dépréciation est réalisé puis l'amortissement est calculé pour les années restant à courir en prenant en compte la nouvelle durée de vie résiduelle.

Immobilisations en cours de construction – Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les paiements d'étapes, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement. Les coûts de personnel, d'études et de prestations de conseil, les intérêts et les autres coûts directement encourus pour l'acquisition des satellites sont également capitalisés.

Biens en location financement – Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation de la capacité spécifique de tout ou partie des répéteurs d'un satellite sont comptabilisés, conformément à IAS 17 « Contrats de location » à l'actif du bilan, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien sur la majeure partie de la durée de vie de l'actif. Les actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

4.7 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation systématique annuel effectué en décembre, ou de manière plus fréquente dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, tels que les « contrats clients et relations associées », ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur comptable de l'actif, celui-ci ne s'est pas déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer l'autre montant.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts d'opération et de contrôle des satellites directement attribuables aux satellites

testés et les charges d'impôts. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées respectivement sous les rubriques « Autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles » dans le compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Au 30 juin 2017, chacun des satellites et "contrats clients et relations associées", regroupés par position orbitale (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie) ont été identifiés comme UGT.

4.8 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers à la juste valeur *via* le résultat y compris les actifs financiers de transaction (*trading*) et les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur coût correspondant à la juste valeur plus les coûts directement imputables à la transaction.

Conformément aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers : présentation », et IFRS 7 « Instruments financiers : information », le Groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs et passifs financiers, sur la base des objectifs retenus par la Direction à leur date d'acquisition. La désignation et le classement de ces instruments sont réalisés lors de la comptabilisation initiale.

4.9.1. Actifs financiers

Le classement, la présentation et l'évaluation des actifs financiers s'analysent comme suit :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale. Cette catégorie inclut les instruments dérivés sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture et les parts d'OPCVM (gérées sur la base de leur juste valeur) sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés en produits ou charges financières.

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont notamment composés de prêts au personnel, de dépôts versés et de créances clients, lesquels ont généralement une échéance de moins de 12 mois.

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Direction ou qui ne sont pas classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Actifs détenus jusqu'à leur échéance » ou « Prêts et créances ». Cette catégorie inclut les participations autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique « Actifs financiers non courants ».

Ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur, les gains et pertes résultant des variations de juste valeur étant constatés en capitaux propres. Lorsqu'ils sont vendus ou lorsqu'une perte de valeur est constatée, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente représentant des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, sont évalués à leur coût d'acquisition.

4.9.2. Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.9.3. Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (voir Note 4.10.5 « Opérations de couverture »).

4.9.4. Dépréciation

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date de clôture. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif. Ces indicateurs objectifs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de Bourse pour les actions cotées.

Les pertes de valeurs autres que celles afférentes aux créances clients et débiteurs divers d'exploitation sont constatées en charges financières.

Les clients du Groupe sont principalement composés d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. La Direction revoit régulièrement son exposition au risque de crédit et comptabilise des dépréciations de ses créances clients et créances sur débiteurs divers, en fonction des flux de trésorerie attendus, sous la rubrique « Frais commerciaux et administratifs ». La méthode de dépréciation des créances est une approche fondée sur l'expérience, appliquée périodiquement, permettant de déterminer un pourcentage de recouvrement en fonction de l'ancienneté des créances.

Les pertes de valeur sur les titres de sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif et valorisés au coût, et sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur, ne peuvent pas être reprises.

4.9.5. Opérations de couverture

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture dès lors que le Groupe démontre (a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération ; (b) que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques ; (c) que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait *in fine* affecter le compte de résultat ; (d) que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et (e) que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Ces critères sont appliqués lorsque le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat.

Une couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger est une couverture de l'exposition aux variations d'actifs nets détenus en devise qui pourraient affecter la situation nette du groupe.

Pour ces deux types de couverture, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat en résultat financier.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

4.9.6. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif (cas de certains titres de participations, de certaines valeurs de placement et de certains instruments dérivés) est déterminée par référence au cours de Bourse ou à la valeur de marché à la date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés inclut le risque de contrepartie.

4.9.7. Engagements fermes ou conditionnels d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Les normes IFRS 10 « États financiers consolidés » et IAS 32 « Instruments financiers : présentation » conduisent le Groupe à enregistrer les engagements fermes ou conditionnels d'achat des participations ne donnant pas le contrôle en dette financière pour la juste valeur de l'engagement, avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle au sein des capitaux propres.

Tout changement de la juste valeur de l'obligation, postérieure à la comptabilisation initiale de celle-ci, est considéré comme un ajustement impactant le compte de résultat.

4.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.11 CAPITAUX PROPRES

○ Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

○ Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions propres sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

○ Options de souscription d'actions

L'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'options de souscription d'actions est évalué au moment de l'attribution de l'option et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (pour les plans réglés en instruments de capitaux propres) et en contrepartie d'une dette (pour les plans considérés comme réglés en trésorerie).

De même, en application d'IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés », les avantages accordés aux salariés au titre d'offres réservées dans le cadre d'appel public à l'épargne ou d'autres opérations sur le capital, sont évalués au moment de leur attribution. Ils constituent un complément de rémunération, qui est comptabilisé en charge de l'exercice au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le salarié.

4.12 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de l'attribution de capacité du secteur spatial, sur la base des conditions contractuelles.

Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années. Les contrats prévoient généralement un droit à un crédit temps à titre gracieux en cas d'interruption de service due aux sous-performances des répéteurs embarqués. Certains contrats prévoient également la possibilité d'une résiliation anticipée.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée contractuelle d'utilisation du service, dès lors qu'un contrat existe et que le prix est fixe ou déterminable et dès lors, qu'à sa date de comptabilisation, il est probable que la créance sera recouvrée.

Les produits constatés d'avance comprennent les montants prépayés par les clients. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires sur la durée correspondante de mise à disposition de capacités satellitaires ou de réalisation des prestations de services rendus.

4.13 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- les éléments significatifs et peu fréquents, comme les dépréciations d'actifs corporels et incorporels, le coût des échecs au lancement ainsi que les remboursements d'assurance y afférant, les litiges nationaux ou internationaux non commerciaux nets de leurs frais engagés et les frais de restructuration.
- les conséquences des évolutions de périmètre (dont frais d'acquisition, de cession et impacts des cessions d'immobilisations) ; voir note 3.7 « évolutions de périmètre ».

4.14 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilantielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

4.15 RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

4.16 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies :

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe ou les entités du Groupe se sont engagés à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. Le coût de ces prestations comprenant les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondants sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés sur la base d'un sous-jacent d'obligations privées notées AA et d'une durée cohérente avec celle des régimes valorisés.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année par un prestataire externe et revue pendant les périodes intermédiaires pour identifier les changements significatifs.

La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en résultat opérationnel tandis que les écarts actuariels sont reconnus dans les capitaux propres.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel le Groupe s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.

4.17 GARANTIE FINANCIERE DONNEE A UN FONDS DE PENSION

À la suite de l'acquisition d'Eutelsat en avril 2005, le Groupe est devenu le garant du fonds de pension auprès duquel les engagements avaient été externalisés préalablement aux opérations d'apport pour la constitution d'Eutelsat. Ce fonds de pension qui relève des régimes à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement au transfert. Cette garantie financière a été analysée, évaluée et comptabilisée de manière similaire aux engagements relevant de régimes à prestations définies décrits au paragraphe 4.17 « Engagements de retraite et assimilés », bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès du fonds de pension par l'Organisation Inter Gouvernementale (« OIG ») au plan juridique.

4.18 PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante.

Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat.

NOTE.5 ÉCART D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste « Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles » s'analyse comme suit :

Variations des immobilisations brutes et amortissements

(en millions d'euros)	Écart d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES			
Valeur brute au 30 juin 2015	357,3	457,5	814,7
Prise de contrôle			
Acquisitions	-	11,0	11,0
Transferts	-	6,8	6,8
Variation de change	1,2	5,3	6,5
Cessions et mises au rebut	-	(3,3)	(3,3)
Valeur brute au 30 juin 2016	358,5	477,5	836,0
Acquisitions	-	33,4	33,4
Transferts	-	11,9	11,9
Variation de change	(9,0)	(8,0)	(17,0)
Cessions et variation de périmètre	(6,5)	(7,9)	(14,4)
Valeur brute au 30 juin 2017	343,0	506,9	849,9
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS			
Amortissements cumulés au 30 juin 2015	-	(122,3)	(122,3)
Dotations aux amortissements	-	(35,7)	(35,7)
Reprises (cessions)	-	3,3	3,3
Variation de change	-	(0,5)	(0,5)
Transferts		-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2016	-	(155,3)	(155,3)
Dotations aux amortissements	-	(40,3)	(40,3)
Reprises (cessions et variation de périmètre)	-	4,3	4,3
Dépréciation	-	-	-
Variation de change	-	1,7	1,7
Amortissements cumulés au 30 juin 2017	-	(189,6)	(189,6)
Valeur nette au 30 juin 2015	357,3	335,2	692,5
Valeur nette au 30 juin 2016	358,5	322,2	680,7
Valeur nette au 30 juin 2017	343,0	317,2	660,3

Au 30 juin 2017, l'écart d'acquisition, suivi au niveau du seul segment opérationnel d'Eutelsat, a été soumis au test de dépréciation annuel qui n'a pas remis en cause son montant figurant au bilan, la valeur recouvrable déterminée à partir d'une analyse de la valeur de marché (juste valeur) obtenue à partir de la valeur boursière d'Eutelsat Communications S.A. (et en tenant compte de la dette de cette société) n'a pas remis en cause le montant figurant au bilan.

Une baisse d'au moins 61% du cours de bourse serait nécessaire pour que la juste valeur devienne inférieure à la valeur comptable. Si un tel événement se présentait, un test sur la valeur d'utilité serait effectué.

NOTE.6 SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

Le poste « Satellites et autres immobilisations corporelles » s'analyse comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

Variations des immobilisations brutes, amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Satellites ⁽¹⁾	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES				
Valeur brute au 30 juin 2015	5 867,9	411,6	1 104,0	7 383,4
Acquisitions	460,0	26,0	380,7	866,6
Cessions	-	(3,0)	(0,2)	(3,2)
Mises au rebut	(100,7)	(3,9)	-	(104,6)
Variation de change	12,1	-	(11,3)	0,8
Transferts	759,0	10,1	(779,1)	(10,0)
Valeur brute au 30 juin 2016	6 998,1	440,8	694,2	8 133,1
Acquisitions	15,0	11,0	407,3	433,3
Cessions et variation de périmètre	-	(14,8)	(0,2)	(15,0)
Mises au rebut	(327,6)	(7,2)	-	(334,8)
Variation de change	(47,4)	(0,8)	1,4	(46,8)
Transferts	278,4	18,4	(342,9)	(46,0)
Valeur brute au 30 juin 2017	6 916,5	447,4	759,9	8 123,8
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Amortissements cumulés au 30 juin 2015	(2 542,2)	(278,5)	-	(2 820,5)
Dotations aux amortissements	(375,1)	(45,3)	-	(420,4)
Reprises (cessions)	-	0,2	-	0,2
Reprises (mises au rebut)	100,2	3,9	-	104,1
Reclassement	2,3	1,2	-	3,4
Variation de change	(0,4)	-	-	(0,4)
Amortissements cumulés au 30 juin 2016	(2 815,2)	(318,5)	-	(3 133,7)
Dotations aux amortissements	(414,6)	(33,1)	-	(447,7)
Reprises (cessions et variation de périmètre)	-	10,2	-	10,2
Reprises (mises au rebut)	327,6	3,1	-	330,7
Reclassement	-	1,0	-	1,0
Variation de change	9,1	0,3	-	9,4
Amortissements cumulés au 30 juin 2017	(2 893,1)	(337,0)	-	(3 230,1)
Valeur nette au 30 juin 2015	3 325,7	133,1	1 104,0	4 562,9
Valeur nette au 30 juin 2016	4 183,0	122,3	694,2	4 999,4
Valeur nette au 30 juin 2017	4 023,4	110,4	759,9	4 893,7

(1) Dont satellites en location financement :

(en millions d'euros)	
Valeur brute	870,3
Valeur nette au 30 juin 2017	751,2

Il s'agit de cinq satellites faisant l'objet d'accords d'utilisation de capacité, accords qualifiés de contrats de location financement et ayant donc conduit à la comptabilisation à l'actif :

(en millions d'euros)	Valeur brute		
EXPRESS AT1	211,3	18 répéteurs	Accord démarrant en mai 2014 et amendé en 2015 portant sur la durée de vie du satellite
EXPRESS AT2	93,5	8 répéteurs	Accord démarrant en juillet 2014 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
EXPRESS AM6	57,7	5 répéteurs	Contrat d'avril 2015 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
EUTELSAT 36C	411,5	53 répéteurs Ku et 18 spots Ka	Accord démarrant en février 2016 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
ASTRA 2G	96,3	8 répéteurs	Contrat de janvier 2014 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite

Les transferts portant sur les satellites au 30 juin 2016 correspondent à la mise en service des satellites EUTELSAT 8WB, EUTELSAT 9B et EUTELSAT 65WA lancés au cours de la période et du satellite EUTELSAT 115WB lancé sur l'exercice 2014-2015.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2016, les satellites EUTELSAT 33B et EUTELSAT 115WA, complètement amorti, ont été désorbités. Le satellite Telstar 12, en contrat de location financement a quitté la flotte satellitaire du groupe.

Les transferts portant sur les satellites au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017 correspondent à la mise en service du satellite E117WB et des spots Ka du satellite EUTELSAT 36C lancés sur l'exercice 2015-2016.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, le Groupe a désorbité les satellites EUTELSAT 70D et EUTELSAT 48A.

SATELLITES EN CONSTRUCTION

Les satellites listés ci-dessous sont en cours de construction à la date d'arrêt des comptes et devraient être mis en service au cours des exercices indiqués :

Projets	Années
EUTELSAT 172B	2017-2018
EUTELSAT 7C et EUTELSAT 5WB	2018-2019
BROADBAND4AFRICA et QUANTUM	Année calendaire 2019

NOTE.7 TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Au 30 juin 2017, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société Eurobroadband Retail, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat d'Eurobroadband Retail.

NOTE.8 ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Au 30 juin 2017, compte tenu du processus de cession de sa participation dans Hispasat initié par Eutelsat en juillet 2016, la valeur de sa participation dans Hispasat est présentée en actifs destinés à être cédés.

NOTE.9 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des prêts, des placements et des avances à long terme.

NOTE.10 STOCKS

La valeur brute et la valeur nette des stocks s'élèvent respectivement à 3,6 millions d'euros et 2,8 millions d'euros au 30 juin 2016 et à 4,4 millions d'euros et 3,0 millions d'euros au 30 juin 2017. Les stocks sont principalement composés d'antennes de réception et de modems.

NOTE.11 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur du Groupe n'honore pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque, qui affecte principalement la catégorie des créances clients, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un « credit manager » et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites, après validation par le Groupe, à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance crédit ou l'obtention de garanties compatibles avec l'évaluation du niveau de risque.

Les clients sont essentiellement des opérateurs internationaux de télécommunications, des diffuseurs et autres utilisateurs de communication par satellite à usage commercial.

Au 30 juin 2016, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à 406,6 millions d'euros. La dépréciation de ces créances s'élève à 71,3 millions d'euros.

Au 30 juin 2017, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à 345,4 millions d'euros. La dépréciation de ces créances s'élève à 60,4 millions d'euros.

Les créances clients non échues au 30 juin 2016 et 2017 étant à échéance court terme ne portent pas intérêts.

Le Groupe considère ne pas être soumis au risque de concentration compte tenu de la diversité de son portefeuille clients au 30 juin 2017 et du fait qu'aucune entité juridique facturée ne représente individuellement plus de 10 % de son chiffre d'affaires. Le risque de crédit est principalement géré au travers de garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang, de dépôts de garantie et d'une assurance crédit.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Groupe continue de ressentir les effets du ralentissement économique actuel dans certaines zones d'activité. En conséquence, une vigilance particulière est portée sur les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts de la crise financière.

Le montant des pertes irrécouvrables représente respectivement 16,4 millions d'euros et 8,4 millions d'euros au 30 juin 2016 et 2017.

11.1 ÉVOLUTION DE LA DEPRECIATION DES CREANCES

(en millions d'euros)	Total
Valeur au 30 juin 2015	60,1
Dotations	54,3
Reprises utilisées	(16,4)
Reprises non utilisées	(26,7)
Valeur au 30 juin 2016	71,3
Dotations	26,5
Reprises utilisées	(8,4)
Reprises non utilisées	(29,0)
Valeur au 30 juin 2017	60,4

11.2 ANALYSE DES CREANCES CLIENT ECHUES ET NON ECHUES

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
-----------------------	--------------	--------------

Créances non échues	179,8	196,6
Créances échues	298,0	209,1
Entre 0 et 30 jours	146,7	36,5
Entre 30 et 90 jours	30,0	44,4
Plus de 90 jours	121,3	128,3
Dépréciation	(71,3)	(60,4)
Total	406,6	345,4

11.3 GARANTIES ET ENGAGEMENTS REÇUS QUI VIENNENT REDUIRE LE RISQUE DE CREDIT

(en millions d'euros)	30 juin 2016		30 juin 2017	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie	80,1	31,9	73,1	26,8
Garanties bancaires	86,7	61,4	67,4	55,7
Garanties maison-mère	15,9	15,9	17,6	17,6
Total	182,8	109,2	158,2	100,1

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en « Autres créditeurs » (voir Note 18 « Autres passifs financiers »). Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

NOTE.12 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Achats prépayés	23,1	20,4
Créances fiscales et sociales	14,6	26,0
Total	37,7	46,3

NOTE.13 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Instruments de couverture ⁽¹⁾	-	2,0
Autres créances	36,4	27,7
Total	36,4	29,7

(1) Voir Note 27 « Instruments financiers ».

NOTE.14 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie se détaille comme ci-après :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Disponibilités	314,9	322,1
Équivalents de trésorerie	836,3	83,9
Total	1 151,2	406,0

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de parts d'OPCVM répondant à la qualification d'équivalents de trésorerie (50,0 millions d'euros au 30 juin 2017) et de certificats de dépôt ayant une maturité inférieure à trois mois au moment de leur acquisition (voir Note 4.11 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »).

La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe sont principalement détenus par des filiales situées en France, dans le reste de l'Europe et en Amérique.

NOTE.15 ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants ventilent chaque poste du bilan composé d'instruments financiers selon sa catégorie et en indiquent la juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2016				Juste valeur au 30 juin 2016
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
Actifs						
Actifs financiers non courants						
Prêts et avance à long terme	Créances	9,0	9,0	-	-	9,0
Actifs financiers courants						
Créances clients	Créances	406,6	406,6	-	-	406,6
Autres créances	Créances	36,4	36,4	-	-	36,4
Instruments financiers ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture	N/A	-	-	-	-	-
Hors couverture	Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	N/A	314,9	314,9	-	-	314,9
Équivalent de trésorerie ⁽²⁾	Juste valeur	836,3	-	-	836,3	836,3
Autres équivalents de trésorerie	Créances	-	-	-	-	-

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2017				
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2017
Actifs						
Actifs financiers non courants						
Prêts et avances à long terme	Créances	21,5	21,5	-	-	21,5
Actifs financiers courants						
Créances clients	Créances	345,4	345,4	-	-	345,4
Autres créances	Créances	27,7	27,7	-	-	27,7
Instruments financiers ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture	N/A	2,5	2,5	-	-	2,5
Hors couverture	Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	N/A	322,1	322,1	-	-	322,1
Equivalent de trésorerie ⁽²⁾	Juste valeur	83,8	83,8	-	-	83,8
Autres équivalents de trésorerie	Créances	-	-	-	-	-

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

A l'exception des instruments financiers, la valeur comptable des actifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

NOTE.16 CAPITAUX PROPRES

16.1 CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2017, le capital social d'Eutelsat S.A. est composé de 1 013 162 112 actions, d'une valeur nominale de 0,65 euro. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période close au 30 juin 2017.

16.2 DIVIDENDES

Le 4 octobre 2016, les actionnaires réunis en Assemblée Générale mixte ont décidé de distribuer un montant brut de 0,25 euros par action, soit un montant total de 253,3 millions d'euros totalement prélevé sur le résultat de l'exercice 2015-2016.

Le montant de la distribution proposé à l'Assemblée Générale du 4 octobre 2017 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017 est de 314,1 millions d'euros, soit 0,31 euro par action.

16.3 REMUNERATION EN ACTIONS ET ASSIMILEES

Le Groupe a géré au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017 quatre plans débutés respectivement en novembre 2012, en février 2015, en février 2016 et en avril 2017.

La charge constatée (hors charges sociales) pour l'exercice clos le 30 juin 2017 s'est élevée à 3,0 millions d'euros au titre de ces quatre plans contre 1,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (cinq plans).

Ces plans s'adressent aux salariés, aux managers et aux mandataires sociaux avec des objectifs de performance différents, présentés dans le tableau ci-après :

Conditions	Plan 2012	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017
Période d'attribution	Novembre 2012- novembre 2015 ⁽¹⁾	Février 2015- juin 2017	Février 2016- Février 2019 ⁽²⁾	Juillet 2016 – Juin 2019
Mode de règlement	Actions	Trésorerie	Actions et Trésorerie	Trésorerie
Période d'incessibilité	Novembre 2015- novembre 2017 ⁽³⁾	Non applicable	Février 2019- Février 2021 ⁽³⁾	Non applicable
Nombre maximal d'actions attri- buables à l'origine	347 530	436 639	482 211	260 129
Nombre de bénéficiaires	712	759	805	256
Caractéristiques du « plan salariés » :				
Nombre d'actions par bénéficiaire	200	300	300	Non applicable
Objectifs de performance observés sur la période d'attribution	EBITDA cumulé pour 50 % ROCE moyen pour 50 %	EBITDA cumulé pour 50 % ROCE moyen pour 50 %	EBITDA cumulé pour 50 % ROCE moyen pour 50 %	Non applicable
Caractéristiques du « plan mana- gers » à l'octroi :				
Nombre d'actions total	205 530	208 939	241 581	260 129
Objectifs de performance observés sur la période d'attribution	EBITDA cumulé pour 25 % ROCE moyen pour 25 % EPS cumulé pour 25 % TSR relatif ⁽⁵⁾ pour 25 %	EBITDA cumulé pour 1/3 ROCE moyen pour 1/3 TSR relatif ⁽⁵⁾ pour 1/3	EBITDA cumulé pour 1/3 ROCE moyen pour 1/3 TSR relatif ⁽⁵⁾ pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 1/3 Cash flow libre discrétion- naire pour 1/3 Plan d'économie des coûts pour 1/3
Caractéristiques du « plan manda- taires sociaux » à l'octroi :				
Nombre d'actions total	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Objectifs de performance observés sur la période d'attribution	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Valeur de l'action retenue comme assiette de la contribution sociale et des charges patronales :				
- Plan salariés et managers (hors TSR ⁽⁵⁾)	19,73 €	21,14 €	20,01 € - 22,13 €	22,14€
- Plan managers (TSR ⁽⁵⁾)	6,88 €	7,82 €	17,28 € - 19,02 €	17,73€
Charge/(produit) de l'exercice (en millions d'euros) ⁽⁴⁾	0 0	0,8	0,3	1,8
Valorisation totale du plan au 30/06/2017 (en millions d'euros) ⁽⁴⁾	0,0	2,0	1,0	5,5

(1) La période d'attribution est de novembre 2012 à novembre 2016 pour les filiales étrangères.

(2) La période d'attribution est de février 2016 à février 2020 pour les filiales étrangères.

(3) Il n'existe pas de période d'incessibilité pour les filiales étrangères.

(4) Hors charges sociales.

(5) LE TSR relatif est le taux de rentabilité d'une action par rapport à une autre référence ou indice sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus-value réalisée (donc l'évolution du cours de bourse).

Conformément à IAS 32 « Instruments financiers : présentation », la valeur d'acquisition des actions rachetées par le Groupe dans le cadre de ces plans d'attribution gratuite d'actions existantes a été portée en réduction des capitaux propres part du Groupe.

16.4 VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers impactant la réserve de réévaluation sont des couvertures pour leur part efficace.

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2016	(39,6)
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	47,1
Transfert en résultat ⁽¹⁾	-
Solde au 30 juin 2017	7,5

⁽¹⁾ Ce montant correspond aux coupons courus et échus sur les instruments de couverture de taux (voir Note 25 « Résultat financier »).

16.5 RESERVE DE CONVERSION

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2016	212,4
Variation nette sur la période	(42,4)
Solde au 30 juin 2017	170,0

La réserve de conversion inclut la valeur du Cross Currency Swap documenté en couverture d'investissement net à l'étranger (cf. note 27.1 « risque de change »).

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

NOTE.17 DETTES FINANCIERES

Aux 30 juin 2016 et 2017, la totalité de l'endettement est libellée en euros, à l'exception du crédit export libellé en dollars U.S.

17.1 DONNEES CHIFFREES AUX 30 JUIN 2016 ET 2017

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2016	30 juin 2017	Échéance
Prêts auprès de la holding	Variable	249,0	224,3	6 décembre 2018
Emprunt obligataire 2019 ⁽¹⁾	5,000 %	800,0	800,0	14 janvier 2019
Emprunt obligataire 2020 ⁽¹⁾	2,625 %	930,0	930,0	13 janvier 2020
Emprunt obligataire 2021 ⁽¹⁾	1,125 %	500,0	500,0	23 juin 2021
Emprunt obligataire 2022 ⁽¹⁾	3,125%	300,0	300,0	10 octobre 2022
Crédit Export US Exim	1,710 %	31,8	-	
Crédits Export ONDD	Variable	166,0	142,3	17 mai 2024
Autres	Variable	0,9	-	
Sous-total des dettes (part non courante)		2 977,8	2 896,6	
Frais et primes d'émission		(24,0)	(17,3)	
Total des dettes (part non courante)		2 953,9	2 879,3	
Emprunt obligataire 2017 ⁽¹⁾	4,125 %	850,0	-	
Credit Export US Exim & ONDD		30,8	23,7	
Découverts bancaires		-		
Intérêts courus non échus		46,2	36,9	
Total des dettes (part courante)		927,0	60,6	

(1) Les justes valeurs (niveau 1) sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Emprunt obligataire 2017	875,1	-
Emprunt obligataire 2019	891,7	859,2
Emprunt obligataire 2020	989,0	979,5
Emprunt obligataire 2021	499,5	508,9
Emprunt obligataire 2022	337,8	333,7

La valeur comptable des crédits exports et du crédit in fine constituent une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Par ailleurs, le Groupe dispose sur ses lignes de crédit *revolving* actives d'un montant total non tiré au 30 juin 2017 de 650 millions d'euros.

17.2 EVOLUTION DE LA STRUCTURE

En mars 2017, Eutelsat SA a procédé au remboursement des obligations émises le 26 mars 2010 pour un nominal de 850 millions d'euros et portant un coupon de 4.125%.

Par ailleurs, Eutelsat SA a renégocié une ligne de crédit revolving de 450 millions d'euros pour une durée de 5 ans (avec deux extensions possibles d'une année chacune sous réserve de l'accord des prêteurs), qui remplace la précédente ligne de crédit du même montant et d'échéance septembre 2018.

17.3 ECHEANCIER DES DETTES

Au 30 juin 2017, l'échéancier des dettes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	224,3		224,3	
Crédit Export ONDD	166,0	23,7	94,9	47,4
Emprunt obligataire 2019	800,0		800,0	
Emprunt obligataire 2020	930,0		930,0	
Emprunt obligataire 2021	500,0		500,0	
Emprunt obligataire 2022	300,0			300,0
Total	2 920,3	23,7	2 549,2	347,4

17.4 RESPECT DES COVENANTS BANCAIRES

Le crédit in fine est assorti d'un covenant financier de même type que ceux existants sur les autres contrats (crédits revolving et crédits export), à savoir le rapport entre l'endettement total net et EBITDA devant rester inférieur ou égal à 4,0 pour 1.

Les covenants des crédits in fine prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de dégradation de la notation respectivement d'Eutelsat ou des obligations émises par Eutelsat résultant d'un changement de contrôle d'Eutelsat ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications.

Les covenants sur les autres financements (Crédit Export ONDD) existants au 30 juin 2017, à savoir un rapport entre l'endettement total net et EBITDA devant rester inférieur ou égal à 3,75 pour 1, n'ont pas évolué depuis leur mise en place.

Au 30 juin 2017, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

17.5 GESTION DES RISQUES

Les informations relatives aux risques de taux et de liquidité sont disponibles en Notes 18 « Autres Passifs financiers » et 27 « Instruments financiers ».

NOTE.18 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Instruments dérivés ⁽¹⁾	174,3	105,1
Contrats de location financement	831,1	652,6
Autres créditeurs	92,1	108,0
Total	1 097,5	865,7
<i>Dont part courante</i>	<i>43,6</i>	<i>67,6</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>1 053,9</i>	<i>798,1</i>

(1) Voir Note 27 « Instruments financiers ».

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur (niveau 2) et les autres passifs financiers au coût amorti. Pour information, le coût amorti des passifs financiers constitue une approximation raisonnable de la juste valeur. La juste valeur des instruments dérivés est fournie par les banques.

Les montants présentés au titre des contrats de location financement comprennent les intérêts courus qui s'élèvent à 8,1 millions d'euros au 30 juin 2016 et à 2,0 millions d'euros au 30 juin 2017.

Les « Autres créditeurs » sont principalement composés d'acomptes et cautions reçus des clients et de dettes sur minoritaires.

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2016				Juste valeur au 30 juin 2016
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
PASSIFS						
Dettes financières						
Prêts auprès d'Eutelsa Communications Finance S.A.S.	Au coût amorti	249,0	249,0			249,0
Emprunts à taux variable	Au coût amorti	184,2	184,2			184,2
Emprunt obligataire	Au coût amorti	3 363,8	3 363,8			3 593,1
Emprunts à taux fixe	Au coût amorti	37,6	37,6			37,6
Découverts bancaires	N/A	-	-			-
Autres passifs financiers						
Non courants	Au coût amorti	880,5	880,5			880,5
Courants	Au coût amorti	42,7	42,7			42,7
Instruments dérivés ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture		173,3		173,3		173,3
Hors couverture		1,0			1,0	1,0
Fournisseurs et comptes rattachés	Au coût amorti	65,5	65,5			65,5
Dette sur immobilisations	Au coût amorti	51,3	51,3			51,3

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2017			Juste valeur au 30 juin 2017
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	
PASSIFS					
Dettes financières					
Emprunts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	Au coût amorti	224,3	224,3		224,3
Emprunts à taux variable	Au coût amorti	160,3	160,3		160,3
Emprunt obligataire	Au coût amorti	2 518,4	2 518,4		2 681,3
Emprunts à taux fixe	Au coût amorti	-	-		-
Découverts bancaires	N/A	-	-		-
Autres passifs financiers					
Non courants	Au coût amorti	650,1	650,1		650,1
Courants	Au coût amorti	110,4	110,4		110,4
Instruments dérivés ⁽¹⁾					
Qualifiés de couverture		105,1		105,1	105,1
Hors couverture		-			-
Fournisseurs et comptes rattachés	Au coût amorti	52,7	52,7		52,7
Dette sur immobilisations	Au coût amorti	67,4	67,4		67,4

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des instruments financiers et des emprunts obligataires, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

NOTE.20 LOCATION SIMPLE ET LOCATION FINANCEMENT

20.1 LOCATION SIMPLE

Eutelsat S.A. paie principalement un loyer pour l'utilisation de son siège social situé à Paris. Ce contrat de location a été renouvelé par anticipation en juin 2014 pour une durée de neuf ans ferme à partir du 1^{er} juillet 2014. La charge locative s'est élevée à 4,0 millions d'euros pour les exercices clos aux 30 juin 2016 et 2017. Les paiements futurs au titre du contrat de location sont détaillés dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Total	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements futurs au titre des contrats de location simple	24,1	4,0	16,4	3,7

20.2 LOCATION FINANCEMENT

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de cinq satellites en contrat de location financement. Aucun des contrats de location financement ne comporte d'option d'achat à l'issue du terme du contrat. Le dernier contrat de location financement vient à échéance en 2031.

Les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement étaient de 13,6 millions d'euros au 30 juin 2016 et de 17,5 millions d'euros au 30 juin 2017.

Les contrats de location financement ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Contrats de location financement	764,4	54,6	286,0	423,8
Total	764,4	54,6	286,0	423,8

NOTE.21 AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

21.1 PART NON COURANTE

Les autres dettes non courantes ne comprennent que des produits constatés d'avance.

21.2 PART COURANTE

Les autres dettes et produits constatés d'avance courants s'analysent comme suit aux 30 juin 2016 et 2017 :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Produits constatés d'avance	80,1	67,4
Dettes fiscales	10,1	18,8
Dettes sociales ⁽¹⁾	41,1	44,5
Total	131,2	130,7

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement la fourniture de services de télécommunications et de coordinations de fréquences prépayés par les clients.

NOTE.22 IMPOTS SUR LES SOCIETES

22.1 IMPOTS DANS LE COMPTE DE RESULTAT

La ligne « Impôts sur les sociétés » comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

La charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Charge d'impôt courant	(180,4)	(162,8)
Produit (charge) d'impôt différé	(36,1)	18,0
Total impôt sur les sociétés	(216,5)	(144,8)

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Résultat avant IS et MEE	592,3	543,6
Taux d'impôt de droit commun en France	38,0%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(225,1)	(187,2)
Différences de taux d'imposition (1)	22,1	42,2
Utilisation de pertes fiscales	6,4	-
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	5,6	13,5
Autres différences permanentes (2)	(25,5)	(13,3)
Charge d'impôt au compte de résultat	(216,5)	(144,8)
Taux d'impôt réel	36,6%	26,6%

(1) Les différences de taux d'imposition comprennent les effets de la loi de finances pour 2017 (25,0 millions d'euros) qui prévoit la baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés à 28% à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2020 d'un montant de 25,0 millions d'euros.

(2) Les autres différences permanentes sont composées principalement de la taxation des dividendes à une contribution additionnelle de 3% ainsi que des effets de la loi de finances française de 2013 limitant à 75% la déductibilité des charges financières.

22.2 IMPOTS DANS LE BILAN

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées. Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017 :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2017
Impôts différés actifs					
Instrument financiers	58,1	-	(3,4)	(21,0)	33,7
Déficits reportables	20,6	(2,4)	10,6	-	28,8
Provisions client	24,4	-	(5,5)	-	18,9
Garantie financière donnée au fonds de pension	34,8	-	(11,3)	(10,0)	13,5
Provisions pour risques et charges	3,9	(0,5)	4,6	-	8,0
Charges à payer	8,7	-	(2,2)	-	6,6
Provision pour retraites	6,2	-	(0,5)	(1,5)	4,2
Location financement	0,3	-	0,4	-	0,7
Sous-total (a)	157,1	(2,9)	(7,3)	(32,5)	114,4
Impôts différés passifs					
Actifs incorporels	6,7	0,5	8,6	-	15,8
Actifs corporels	(273,3)	4,2	17,4	-	(251,7)
Intérêts capitalisés	(2,2)	0,1	(0,6)	-	(2,7)
Performance incentives et salaires capitalisés	(1,6)	-	0,8	-	(0,8)
Divers	(0,5)	(2,0)	(0,9)	-	(3,4)
Sous-total (b)	(270,9)	2,8	25,3	-	(242,8)
Total = (a) + (b)	(113,9)	(0,1)	18,0	(32,5)	(128,4)
Reflété comme suit dans les comptes :					
Impôts différés actifs	8,5				5,6
Impôts différés passifs	(122,4)				(134,0)
Total	(113,9)				(128,4)

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur la différence temporelle taxable générée par :

- la comptabilisation à la juste valeur des « contrats clients et relations associées » et autres immobilisations incorporelles dans le cadre de l'acquisition de Satmex;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites.

22.3 PERTES FISCALES

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	169,5	-	-	-	169,5
Total	169,5	-	-	-	169,5

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 40,4 millions d'euros au 30 juin 2017 dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	40,4	0,1	0,3	-	40,0
Total	40,4	0,1	0,3	-	40,0

NOTE.23 PROVISIONS

(en millions d'euros)	30 juin 2016	Dotation	Reprise		Constat en capitaux propres	30 juin 2017
			Utilisée	Non utilisée		
Garantie financière donnée à un fonds de pension	101,9	1,7	(12,8)	-	(19,2)	71,6
Indemnités de départ en retraite	17,9	1,4	(0,5)	-	(0,4)	14,8
Autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	8,6	6,0	(0,3)	-	-	14,3
Total avantages postérieurs à l'emploi	128,4	9,1	(13,6)	-	(23,2)	100,7
Litiges ⁽²⁾	10,9	16,8	(1,4)	(0,8)	-	25,5
Autres	6,9	4,7	(5,1)	-	-	6,5
Total provisions	146,2	30,6	(20,1)	(0,8)	(23,2)	132,8
<i>Dont part non courante</i>	128,4					97,3
<i>Dont part courante</i>	17,8					35,5

(1) Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales ;

(2) Les litiges correspondent à des litiges commerciaux, salariaux et fiscaux.

23.1 GARANTIE FINANCIERE DONNEE A UN FONDS DE PENSION

Eutelsat S.A., en conséquence de l'apport par l'OIG de son activité opérationnelle réalisé le 2 juillet 2001, a donné sa garantie financière au Trust en charge du plan de pension mis en place par l'OIG. Avant cette date, ce plan de pension a été fermé et les droits acquis gelés.

Cette garantie peut jouer à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35.9 millions d'euros. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du Trust prenant en compte les évolutions futures de marché. En mars 2017, un accord a été conclu avec le Trust pour neufs paiements annuels de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025. A noter que ces paiements pourront varier en fonction des futures situations financières établies annuellement.

Au 30 juin 2017, le premier versement prévu aux accords de mars 2017 de 4.0 millions d'euros a été effectué.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2016 et 2017 a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2016	30 juin 2017
Taux d'actualisation	1,75%	1,85%
Taux de retour attendu sur actifs	1,75%	1,85%
Taux d'augmentation des pensions	2,25%	1,75%
Taux d'inflation	1,75%	1,25%
Frais globaux (en % des actifs)	0,58%	0,58%
Table de mortalité	TGH2005-TGF2005	TGH2005-TGF2005
Âge de retraite	62 ans	62 ans

Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 20,6 millions d'euros.

Une baisse de 50 points de base des taux de rendement prospectif entraînerait une baisse des actifs ainsi que du rendement attendu des fonds de 0,7 million d'euros.

Aux 30 juin 2016 et 2017, la situation se présente comme suit :

Synthèse comparative

(en millions d'euros)	30 juin				
	2013	2014	2015	2016	2017
Valeur actualisée des obligations totalement ou partiellement financées	225,3	217,4	231,8	241,2	216,5
Juste valeur des actifs du fonds	(159,9)	(154,1)	(153,6)	(139,3)	(136,9)
Besoin de financement net	65,4	63,3	78,2	101,9	79,6
Dettes reconnues au bilan	-	-	-	-	(8,0)
(Actif)/Passif net reconnu au bilan	65,4	63,3	78,2	101,9	71,6

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	231,8	241,2
Coût financier	5,8	4,1
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes (1)	9,8	(21,7)
Prestations versées	(6,2)	(7,1)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	241,2	216,5

(1) Écarts principalement liés à l'évolution des taux de retour attendu sur actifs, des taux d'actualisation et des taux d'inflation.

Réconciliation entre la juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	153,6	139,3
Rendement attendu des actifs du régime	3,8	2,4
Écarts actuariels : gains/(pertes)	(11,9)	(2,5)
Contributions versées	-	4,8
Prestations versées	(6,2)	(7,1)
Juste valeur des actifs du fonds à la clôture	139,3	136,9

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A..

Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à (8,1) millions d'euros et (0,1) millions d'euros aux 30 juin 2016 et 2017, respectivement.

Charges nettes (gains nets) comptabilisé(e)s au compte de résultat

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	5,8	4,1
Rendement attendu des actifs du régime	(3,8)	(2,4)
Charges nettes (gains nets) reconnu(e)s en résultat	2,0	1,7

L'absence de coûts relatifs aux services rendus est liée au gel des droits acquis et à la fermeture du plan de l'OIG avant le transfert d'activité du 2 juillet 2001.

Réconciliation des actifs et obligations reconnus au bilan

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Provision à l'ouverture de l'exercice	78,2	101,9
(gains nets)/charges nettes comptabilisé(e)s en résultat	2,0	1,7
Ecart actuariel : (gains)/pertes	21,7	(19,2)
Contributions versées	-	(4,8)
Dettes courantes et non courantes	-	(8,0)
Provision à la clôture de l'exercice	101,9	71,6

23.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

a) Indemnités de départ en retraite

La loi française requiert, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce régime n'est pas financé.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2016 et 2017 a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2016	30 juin 2017
Taux d'actualisation	1,45%	1,45%
Taux de croissance des salaires	2,50%	2,00%
Table de mortalité	TH/TF00-02	TH/TF00-02
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Mode de départ à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux de charges sociales patronales	52%	52%

Le taux de rotation du personnel par tranche d'âge relève de l'analyse d'expérience dans Eutelsat S.A. Une nouvelle évaluation a été réalisée au cours de l'exercice 2015-2016.

Âge (ans)	Rotation 2016	Rotation 2017
25	11,52	11,52
30	8,09	8,09
35	5,50	5,50
40	3,55	3,55
45	2,09	2,09
50	0,98	0,98
55	0,14	0,14
60	0,00	0,00

Aux 30 juin 2016 et 2017, la situation se présente comme suit :

Synthèse comparative

(en millions d'euros)	30 juin				
	2013	2014	2015	2016	2017
Valeur actualisée des obligations non financées	12,4	15,1	18,0	18,0	14,8
Coûts des services passés amortis	-	-	-	(0,1)	-
Écarts actuariels : gains/(pertes)	-	-	-	-	-
Passif reconnu au bilan	12,4	15,1	18,0	17,9	14,8

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	18,0	17,9
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,2	1,2
Coût financier	0,4	0,2
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(0,6)	(1,0)
Écarts actuariels liés aux hypothèses démographiques : (gains)/pertes	(0,4)	(3,0)
Indemnités versées	(0,7)	(0,5)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	17,9	14,8

Charges nettes comptabilisées au compte de résultat

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,2	1,2
Coût financier	0,4	0,2
Charges nettes reconnues en résultat	1,6	1,4

Écarts d'expérience et changements d'hypothèses

(en millions d'euros)	30 juin 2017
Écarts d'expérience sur la valeur des obligations : (gains)/pertes	(1,0)
Impact des changements d'hypothèses	(3,0)
Écarts d'expérience et changements d'hypothèses	(4,0)

b) Régimes obligatoires

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes gérant les régimes obligatoires de retraite. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 8,3 millions d'euros millions d'euros aux 30 juin 2016 et 2017.

c) Régimes supplémentaires

Le Groupe possède pour ses salariés en France, à l'exception des mandataires sociaux salariés, une retraite sur-complémentaire par capitalisation, à contributions définies, qui est financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6 % du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 1,9 millions et 2,1 d'euros millions d'euros aux 30 juin 2016 et 2017, respectivement.

NOTE.24 INFORMATION SECTORIELLE

Après une analyse et au regard de l'IFRS 8, le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur d'activité se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

L'information présentée ci-après est destinée au Directeur général, aux Directeurs Généraux Délégués et au Directeur Financier qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Les données de gestion utilisées sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés tels que décrits dans les notes aux états financiers.

Les indicateurs de performance suivis par l'organe de décision opérationnel sont constitués du chiffre d'affaires, de l'EBITDA (l'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels), de la charge financière, du flux de trésorerie en matière d'investissements corporels et prises de participation et de la dette nette consolidée du Groupe (l'endettement net comprend l'ensemble des dettes financières ainsi que les dettes liées aux contrats de location longue durée, diminuées des disponibilités et des équivalents de trésorerie (nets des soldes créditeurs de banques)).

Le *reporting* interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe tels le Résultat opérationnel, le Résultat net, la Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et la Part attribuable au Groupe.

24.1 RESULTAT SECTORIEL

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Total chiffre d'affaires	1 529,0	1 477,9
Total coûts opérationnels	(364,4)	(344,4)
EBITDA	1 164,6	1 133,6
Amortissements	(500,6)	(532,9)
Autres produits (charges) net(te)s opérationnel(le)s	(2,0)	14,1
Résultat opérationnel	662,0	614,8
Total intérêts	(115,1)	(127,2)
Impôts sur les sociétés	(199,8)	(120,1)
Autres produits (charges) financie(è)r(e)s	(7,9)	(3,7)
Résultat net avant revenu des sociétés mises en équivalence et participations ne donnant pas le contrôle	339,2	363,7
Revenus des sociétés mises en équivalence	23,5	(0,4)
Résultat net	362,7	363,4
Participations ne donnant pas le contrôle	(14,3)	(11,6)
Résultat net part du Groupe	348,5	351,8
Investissements corporels (flux de trésorerie)	390,2	393,0
Dette nette (y compris contrats de financement)	4 006,8	3 640,7

Reconciliation resultat net

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Résultat net Groupe Eutelsat Communications	362,8	363,4
Contributif holding, net	36,5	35,0
Transactions intragroupes, net	-	-
Résultat net Groupe Eutelsat S.A.	399,3	398,4

Reconciliation dette nette

(En millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Dette nette Groupe Eutelsat Communications	4 006,8	3 640,7
Dette nette contributive holdings	(597,4)	(598,0)
Prêt intragroupe	249,0	224,3
Dette nette Groupe Eutelsat S.A.	3 658,4	3 266,9

24.2 INFORMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation, pour les périodes closes aux 30 juin 2016 et 2017 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2016		30 juin 2017	
	Montant	%	Montant	%
France	150,8	9,8	115,2	7,8
Italie	187,3	12,2	163,6	11,0
Royaume-Uni	108,7	7,1	98,2	6,6
Europe (autres)	414,9	27,1	398,6	26,9
Amériques	330,3	21,6	330,1	22,3
Moyen-Orient	203,4	13,3	233,1	15,7
Afrique	96,2	6,3	106,0	7,2
Asie	39,4	2,6	36,4	2,5
Autres	1,0	0,1	0,1	0,0
Total	1 532,1	100,0	1 481,3	100,0

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

NOTE.25 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Charges d'intérêts après couverture ⁽¹⁾	(127,3)	(126,2)
Frais d'émission d'emprunt & commissions ⁽²⁾	(7,9)	(10,3)
Intérêts capitalisés ⁽³⁾	27,8	15,0
Coût de la dette brute	(107,5)	(121,6)
Produits financiers	3,2	1,5
Coût de la dette nette	(104,3)	(120,1)
Variation des instruments financiers ⁽⁴⁾	(1,5)	(0,3)
Résultat de change	(9,5)	(2,1)
Autres	(2,1)	(2,0)
Résultat financier	(117,4)	(124,5)

(1) La charge d'intérêt n'a pas été impactée par les instruments qualifiés de couvertures sur l'exercice clos au 30 juin 2017 et a été impactée à hauteur de 2,8 millions d'euros sur l'exercice clos au 30 juin 2016.

(2) Les frais d'émission comprennent l'amortissement des frais et primes d'émission des dettes.

(3) Le montant des intérêts capitalisés est fort dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné.

Les taux d'intérêts retenus pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables sont de 3,46 % au 30 juin 2016 et de 3,46% au 30 juin 2017.

(4) Les variations de juste valeur des instruments financiers incluent essentiellement :

- les variations de la juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture ;
- la part inefficace des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture, ainsi que ;
- les déqualifications/cessions d'instruments de couverture (voir Note 27 « Instruments financiers »).

NOTE.26 RESULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué). Il n'existe pas d'instrument dilutif aux 30 juin 2016 et 2017.

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Résultat net	399,3	398,4
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,8)	2,5
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action	398,6	400,8
Nombre moyen d'actions	1 013 162 112	1 013 162 112

NOTE.27 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques et respecter ses covenants financiers. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possèdera à l'avenir.

27.1 RISQUE DE CHANGE

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S.. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone euro (risque translationnel). En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe utilise également des produits dérivés de change (cross currency swaps) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 15% de la valeur du taux dollar U.S./euro générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 70 millions d'euros et une baisse des coûts des opérations/commerciaux/administratifs de 7 millions d'euros et entraînerait une variation négative de 242 millions d'euros sur la réserve de conversion du Groupe et une variation de 80 millions d'euros sur la réserve de conversion liée au Cross Currency Swap.

27.2 RISQUE DE TAUX

Gestion du risque de taux

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, le Groupe a effectué une opération de pré-couverture (swap à départ flexible) de 500 millions d'euros du taux de marché de l'émission obligataire envisagée entre le 14 avril 2019 et le 13 janvier 2020 en vue de refinancer le bond de 930 millions d'euros arrivant à échéance le 13 janvier 2020. Cette opération a été documentée comme relation de couverture de flux de trésorerie futurs.

Sensibilité au risque de taux

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2017, une augmentation de dix points de base (+ 0,10 %) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat. Elle se traduirait par une variation positive de (0.3) million d'euros de capitaux propres, liée à la variation de juste valeur efficace des instruments de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs.

27.3 DONNEES CHIFFREES AUX 30 JUIN 2016 ET 2017

Les tableaux ci-après présentent les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2016 et 2017 analysés par type de contrat. Les instruments financiers font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est vérifiée/validée avec les valorisations des contreparties bancaires.

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017			
Vente à terme synthétique à barrière activante (Eutelsat S.A.)	-	87,8	-	2,5	2,5	(1,3)	3,7
Cross Currency Swap	500,0	500,0	(115,2)	(90,1)	25,1	-	25,1
Terme non délivrable	8,9	-	(1,0)	-	1,0	1,0	-
Total des instruments de change	508,9	587,8	(116,2)	(87,6)	28,6	(0,3)	28,8
Swap pré-hedge	800,0	1 300,0	(58,1)	(15,0)	43,1	-	43,1
Total des instruments de taux d'intérêt	800,0	1 300,0	(58,1)	(15,0)	43,1	-	43,1
Total instruments financiers dérivés			(174,3)	(102,6)	71,7	(0,3)	71,9

Au 30 juin 2017, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers ressort en positif pour 2,5 millions d'euros et en négatif pour 105,1 millions d'euros (voir Note 9 « Actifs financiers non courants » et Note 18 « Autres passifs financiers »).

Impact sur le compte de résultat et les capitaux propres

L'impact sur le compte de résultat et les capitaux propres des variations de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture s'explique comme suit :

- les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon (« clean fair value »).
- les coupons du Cross Currency Swap qualifié de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon (« clean fair value ») sont comptabilisés directement en capitaux propres.

27.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2017, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations (voir Note 11 pour le risque de crédit sur les créances clients).

27.5 RISQUE DE LIQUIDITE

Le Groupe gère le risque de liquidité en utilisant un outil lui permettant de suivre et de gérer ses besoins et liquidités récurrents. Cet outil tient compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *Revolver*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe est présentée dans le tableau ci-après.

Ventilation des passifs financiers nets par échéance (en millions d'euros)

Au 30 juin 2016	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2017	06/2018	06/2019	06/2020	06/2021	Au-delà de 5 ans
<i>Prêts auprès d'Eutelsat Communications Finance S.A.</i>	(249,0)	(249,0)	-	(249,0)	-	(249,0)	-	-
Emprunt obligataire Eutelsat S.A.	(3 363,8)	(3 726,5)	(964,5)	(79,4)	(879,4)	(969,4)	(515,0)	(318,8)
Crédit Export US EXIM	(37,6)	(40,9)	(7,7)	(7,6)	(7,5)	(7,3)	(7,2)	(3,6)
Crédit Export ONDD	(183,3)	(201,1)	(26,3)	(26,0)	(25,6)	(25,3)	(25,0)	(72,9)
Contrats de location financement	(823,0)	(944,7)	(162,0)	(79,7)	(81,4)	(80,9)	(67,4)	(473,3)
Instruments dérivés taux qualifiés ⁽¹⁾	(173,3)	(173,3)	-	-	(58,2)	(115,1)	-	-
Instruments dérivés non qualifiés	(1,0)	(1,0)	(1,0)	-	-	-	-	-
Total dettes financières	(4 830,9)	(5 336,5)	(1 410,4)	(192,7)	(1 052,1)	(1 198,1)	(614,6)	(868,5)
Autres passifs financiers	(10,6)	(106,6)	(84,4)	(22,2)	-	-	-	-
Total passifs financiers	(4 937,5)	(5 443,1)	(1 494,9)	(214,9)	(1 052,1)	(1 198,1)	(614,6)	(868,5)
Instruments dérivés change ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	41,4	41,4	31,3	1,2	-	-	-	8,9
Trésorerie	314,8	314,8	314,8	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	836,3	836,3	836,3	-	-	-	-	-
Autres équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	1 196,5	1 196,5	1 180,7	-	-	-	-	8,9
Position nette	(3 741,1)	(4 246,6)	(314,2)	(214,9)	(1 052,1)	(1 198,1)	(614,6)	(859,6)

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 juin 2017	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2018	06/2019	06/2020	06/2021	06/2022	Au-delà de 5 ans
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	(224,3)	(224,3)	-	(224,3)	-	-	-	-
Emprunt obligataire Eutelsat S.A.	(2 518,4)	(2 762,0)	(79,4)	(879,4)	(969,4)	(515,0)	(9,4)	(309,4)
Crédit Export ONDD	(160,4)	(174,1)	(25,8)	(25,5)	(25,2)	(24,9)	(24,6)	(48,2)
Contrats de location financement	(650,6)	(764,4)	(54,6)	(82,7)	(82,0)	(67,4)	(53,9)	(423,8)
Instruments dérivés taux qualifiés ⁽¹⁾	(105,1)	(105,1)	-	(16,5)	(88,6)	-	-	-
Total dettes financières	(3 658,8)	(4 029,9)	(159,8)	(1 228,4)	(1 165,2)	(607,3)	(87,8)	(781,4)
Autres passifs financiers	(109,9)	(109,9)	(28,5)	(81,4)	-	-	-	-
Total passifs financiers	(3 768,7)	(4 139,8)	(188,3)	(1 309,8)	(1 165,2)	(607,3)	(87,8)	(781,4)
Instruments dérivés change ⁽¹⁾	2,4	2,4	2,0	0,4	-	-	-	-
Actifs financiers	48,3	48,3	27,7	20,6	-	-	-	-
Trésorerie	322,1	322,1	322,1	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	83,8	83,8	83,8	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	456,6	456,6	435,6	21,0	-	-	-	-
Position nette	(3 312,1)	(3 683,2)	247,3	(1 288,8)	(1 165,2)	(607,3)	(87,8)	(781,4)

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Couverture de flux de trésorerie – Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(87,6)	2,0	0,4	(90,1)	-	-	-
Couverture du risque de taux	(15,0)	-	(16,5)	1,5	-	-	-
Total net au 30 juin 2017	(102,6)	2,0	(16,1)	(88,6)	-	-	-

Par ailleurs, l'amendement à IFRS7 sur la compensation des actifs et passifs financiers n'a pas d'impact; aucun accord de compensation n'ayant d'effet pour Eutelsat au 30 juin 2017 (ni au bilan selon les critères d'IAS 32, ni sur l'exposition nette).

NOTE.28 ENGAGEMENTS D'ACHATS

Au 30 juin 2017, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux listés ci-dessous.

28.1 ENGAGEMENTS D'ACHATS

Le Groupe s'est engagé auprès de certains fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour 1 080 millions d'euros au 30 juin 2016 et pour 750 millions d'euros au 30 juin 2017.

L'échéancier aux 30 juin 2016 et 30 juin 2017 des paiements futurs au titre de ces prestations et acquisitions s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2017
2017	304	-
2018	344	195
2019	304	200
2020	64	86
2021 et au-delà ⁽¹⁾	64	52
2022 et au-delà	-	216
Total	1 080	750

(1) Pour la période présentée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2016.

Au 30 juin 2017, le total ci-dessus inclut un montant de 0,2 million d'euros relatif à des engagements d'achats conclus avec des parties liées. D'autre part, le Groupe peut être amené à bénéficier de pénalités liées aux incidents de fonctionnement de satellites en exploitation.

28.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Le Groupe détient une promesse d'achat par Abertis sur sa participation dans Hispasat sans limitation de durée et exerçable deux fois par an sur sa participation dans Hispasat.

Le Groupe a exercé cette option d'achat en juillet 2016 (cf. note 8 « Actifs destinés à être cédés »).

NOTE.29 LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe a donc exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée. Les principales actions judiciaires et litiges commerciaux en cours sont présentés ci-dessous :

Viasat Brasil :

Suite à la violation de ses obligations substantielles par ViaSat Brasil, le Groupe a résilié le contrat signé avec cette société portant sur l'utilisation de la charge utile en bande Ka du satellite EUTELSAT 3B.

ViaSat Brasil demande réparation à Eutelsat auprès du tribunal de commerce de Rio de Janeiro, qui s'est déclaré incompétent en août 2016. Le demandeur a fait appel de cette décision mais le tribunal a confirmé en appel la décision rendue en première instance.

Contentieux fiscal en France :

La société Eutelsat S.A., appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications S.A. est la société tête de Groupe a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014.

En complément de la notification de redressement reçue en décembre 2015, l'administration fiscale a notifié, le 27 décembre 2016, des redressements au titre des exercices 2013 et 2014. Dans sa réponse à l'administration, en date du 24 février 2017, Eutelsat S.A. a refusé l'intégralité des ajustements de cette dernière notification, considérant disposer de solides arguments en défense. A la date d'arrêtés des comptes, Eutelsat n'a pas constaté de provision pour risques à ce titre s'agissant d'un passif éventuel.

Horizonsat :

Au cours de l'exercice 2014-2015, Eutelsat SA a été assigné par la société Horizonsat devant le tribunal de commerce de Paris pour résiliation unilatérale et sans droit d'une offre commerciale. En avril 2017, le tribunal a condamné Eutelsat mais la société demanderesse a fait appel de cette décision.

LC2 International :

La société LC2 International a porté plainte contre Eutelsat S.A. devant le tribunal de commerce de Paris pour rupture de diffusion satellitaire. Au 30 juin 2017, le tribunal n'a pas rendu de jugement.

Droit de fréquence :

Eutelsat est en discussion avec le Ministère Italien des Télécommunications pour l'utilisation de droits d'atterrissage.

NOTE.30 PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe ;
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ;
- des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation qu'il comptabilise par la méthode de la mise en équivalence ; et
- des « principaux dirigeants ».

Le Groupe considère que la notion de « principaux dirigeants » regroupe dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat les membres des organes de direction et d'administration, à savoir le Directeur général, les Directeurs Généraux Délégués et les autres membres du Conseil d'Administration.

En dehors des principaux dirigeants, le Groupe Eutelsat considère comme parties liées uniquement les relations avec intérêts dans les entreprises associées au titre d'IFRS 12 (les participations ne donnant pas le contrôle). Les autres relations ne sont pas jugées significatives.

Les montants relatifs aux parties liées sont présentés dans les tableaux ci-après :

30.1 PARTIES LIEES HORS « PRINCIPAUX DIRIGEANTS »

Les créances et les dettes envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs courants au bilan aux 30 juin 2016 et 2017 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Créances brutes (y compris factures à établir)	6,2	1,0
Dettes (y compris factures à recevoir)	981,6	793,9

Aux 30 juin 2016 et 30 juin 2017, les dettes (exclusivement envers des entités détenant des participations ne donnant pas le contrôle) comprennent les contrats de location financement au titre des satellites EXPRESS AT1, EXPRESS AT2, EXPRESS AM6 et EUTELSAT 36C.

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat pour les périodes closes aux 30 juin 2016 et 2017 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Chiffre d'affaires	40,4	30,9
Coûts des opérations, frais commerciaux et administratifs	3,7	1,8
Résultat financier	12,9	16,3

Pour l'exercice clos au 30 juin 2017, aucune partie liée ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires.

En outre, le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires pour la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

30.2 REMUNERATIONS ALLOUEES AUX « PRINCIPAUX DIRIGEANTS »

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, aucun membre des organes de direction et d'administration n'a été rémunéré par la Société.

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Avantages postérieurs à l'emploi	Non applicable	Non applicable
Autres avantages à long terme (indemnité en cas de cessation involontaire de l'activité)	Non applicable	Non applicable
Paiement fondé sur les actions	Cf. infra	Cf. infra

Païement fondé sur les actions

Les membres des organes de direction et d'administration d'Eutelsat S.A. ne font pas partie des plans d'attributions gratuites d'actions (cf. Note 16.3 – Rémunérations en actions et assimilés) dans le cadre de leur fonction de mandataires sociaux de la société.

Aucun jeton de présence n'est prévu pour les administrateurs de la société.

NOTE.31 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés et les charges fiscales afférentes aux salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017
Coûts des opérations	50,5	52,8
Charges commerciales et administratives	78,8	97,4
Total ⁽¹⁾	129,3	150,2

(1) Dont au titre des charges liées au paiement fondé sur les actions respectivement (1,5) million d'euros et (3,0) millions d'euros aux 30 juin 2016 et 2017.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein, s'établit comme suit :

	30 juin 2016	30 juin 2017
Opérations	426	455
Fonctions commerciales et administratives	573	534
Total	999	990

Au 30 juin 2017, le Groupe compte 985 salariés équivalent temps plein, contre 1 010 au 30 juin 2016.

Les membres du conseil d'Administration ne sont pas rémunérés et ne perçoivent pas de jetons de présence.

Le Groupe possède un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) réservé au personnel salarié d'Eutelsat S.A. ayant au moins trois mois d'ancienneté, alimenté par les versements volontaires des salariés.

Par ailleurs, le Groupe possède un accord d'intéressement au niveau de sa filiale Eutelsat S.A. qui a été conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

NOTE.32 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2017, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2017	% d'intérêt au 30 juin 2017
Eutelsat S.A.	France	Société mère	-	-
Eutelsat Broadband Services	France	IG	100,00%	100,00%
Fransat S.A.	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat do Brasil S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Participatoes ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Satmex Holding BV	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Satelites Mexicanos SMVS ⁽¹⁾	Mexique	IG	100,00%	100,00%
EAS Delaware Corp. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Satelites Mexicanos Administracion SMVS ⁽¹⁾	Mexique	IG	100,00%	100,00%
Satelites Mexicanos Tecnicos SMVS ⁽¹⁾	Mexique	IG	100,00%	100,00%
Satmex US LLC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Satmex do Brasil ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Servicos de Telecom. do Brasil Ltd ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Latam Corp. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Italia S.r.l	Italie	IG	100,00%	100,00%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Latin America	Panama	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Russia ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Inc.	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat America Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	100,00%
Skylogic Finland Oy	Finlande	IG	51,00%	51,00%
Skylogic France SAS	France	IG	51,00%	51,00%
Skylogic Germany GmbH	Allemagne	IG	51,00%	51,00%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	100,00%
Irish Space Gateways	Irlande	IG	51,00%	51,00%
CSG Cyprus Space Gateways	Chypre	IG	51,00%	51,00%
Skylogic Eurasia	Turquie	IG	51,00%	51,00%
Skylogic Greece	Grèce	IG	51,00%	51,00%
Skylogic España S.A.U.	Espagne	IG	51,00%	51,00%
Skylogic Croatia d.o.o.	Croatie	IG	51,00%	51,00%
Eutelsat do Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Asia	Singapour	IG	100,00%	100,00%
ES172 LLC	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
EA172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Australia PTY Ltd	Australie	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat Middle East	Dubai	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat International	Chypre	IG	51,00%	51,00%
Eutelsat Network ⁽¹⁾	Russie	IG	51,00%	51,00%
Taurus Satellite Holding	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	78,95%	78,95%
Broadband4Africa France SAS	France	IG	78,95%	78,95%
Broadband4Africa Italy Srl	Italie	IG	78,95%	78,95%
Broadband4Africa Israel Ltd	Israël	IG	78,95%	78,95%
Broadband4Africa Côte d'Ivoire SARL	Côte d'Ivoire	IG	78,95%	78,95%
Broadband4Africa South Africa Ltd	Afrique du Sud	IIG	78,95%	78,95%

Eurobroadband Infrastructure SARL	Suisse	IG	51,00%	51,00%
Eurobroadband Services	Italie	IG	51,00%	51,00%
Eurobroadband Retail	Suisse	MEE	49,00%	49,00%
Hispasat S.A. (1)	Espagne	Actif destiné à être cédé	33,69%	33,69%

IG : Intégration globale.

MEE : Mise en équivalence.

(1) Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre.

NB : Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

L'intégration globale de ces filiales a été réalisée à partir de comptes arrêtés au 30 juin 2017.

NOTE.33 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 14 juillet 2017, Eutelsat a racheté la participation minoritaire détenue par Inframed dans la société BroadBand4Africa.

NOTE.34 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				Mazars			
	Montant		Montant		Montant		Montant	
	N	%	N-1	%	N	%	N-1	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés								
Eutelsat S.A.	150	19%	211	23%	150	65%	233	66%
Autres filiales	549	67%	547	59%	80	35%	77	22%
Sous-total	699	86%	758	82%	230	100%	310	88%
Services autres que la certification des comptes								
Eutelsat S.A.	3	-	65	7%	-	-	31	9%
Autres filiales	108	14%	107	11%	-	-	15	4%
Sous-total	111	14%	172	18%	230	100%	46	15%
Total	810	100%	930	100%	230	100%	355	100%